

NÉGOCIATION ASSURANCE CHÔMAGE POUR UNE INDEMNISATION JUSTE ET UN ACCOMPAGNEMENT EFFICACE! -----

L'actuelle convention d'assurance chômage, que la CFDT avait signée seule en 2009, expirera le 31 mars 2011. Une nouvelle négociation s'est ouverte. La CFDT veut y pérenniser les droits acquis par la convention précédente, mais aussi les renforcer.

Ce que veut la CFDT

- **Maintenir les règles actuelles d'indemnisation** basées sur l'ouverture des droits dès 4 mois travaillés **et le principe d'un jour indemnisé pour un jour travaillé**
- **Instaurer des droits rechargeables**
Il s'agit de ne pas pénaliser les chômeurs qui retrouvent un emploi et n'ont pas épuisé tous leurs droits à indemnisation. Il leur serait possible, en cas de nouvelle période de chômage, de cumuler les anciens et nouveaux droits.
- **Instaurer une cotisation patronale dégressive en fonction de la durée dans l'emploi**
La cotisation serait plus élevée lors des 12 ou 18 premiers mois du contrat. Objectifs : décourager la précarité, encourager l'emploi durable.
- **Obtenir un accompagnement qui réponde aux besoins de chaque demandeur d'emploi**
- **Créer une avance de droits pour les primo-demandeurs** n'ayant pas 4 mois de cotisation et pour les demandeurs d'emploi à la limite de l'accès aux droits
- **Cofinancer des aménagements de fin de carrière**
- **Maintenir l'allocation à 61 ans** pour les salariés relevant de la convention 2009 qui ne peuvent bénéficier d'une retraite à taux plein
- **Maintenir l'allocation pour les personnes en fin de droits** qui ne pourront plus faire la jonction avec le versement de leur indemnité retraite

.../...

NÉGOCIATION ASSURANCE CHÔMAGE POUR UNE INDEMNISATION JUSTE ET UN ACCOMPAGNEMENT EFFICACE! -----



En 2009, la CFDT a amélioré l'indemnisation des chômeurs

- **312 840 chômeurs**, dont 52 % de jeunes, ont bénéficié d'une indemnisation à laquelle ils n'avaient pas droit auparavant, du fait de l'ouverture des droits à 4 mois.
- **163 920 chômeurs** indemnisés entre 7 et 16 mois ont eu une durée d'indemnisation supérieure à ce qu'elle aurait été avant 2009.
- L'Unédic a versé **1,2 milliard d'euros d'indemnisation supplémentaires**.
La CFDT a eu raison de signer en 2009. Cette année encore, son objectif est d'améliorer la condition des chômeurs.



Ce que disent les demandeurs d'emploi de Pôle Emploi

- À **49 %** « ça prend du temps pour pas grand-chose, je dois me débrouiller seul ».
- À **23 %** « c'est pénible et compliqué, mais parfois utile ».
- À **15 %** « très utile, mais vraiment difficile de s'y retrouver ».
- À **13 %** « indispensable, je me sens aidé correctement ».

Enquête réalisée par la CFDT auprès de 1557 demandeurs d'emploi, dans 10 régions françaises entre novembre et décembre 2010.

Pour la CFDT, la mission première de Pôle Emploi est d'accompagner en priorité les personnes les plus en difficulté, les plus éloignées de l'emploi et les moins autonomes. Pour cela, **les missions et les objectifs de Pôle Emploi doivent être redéfinis.**